

délibération pourra être proposée ultérieurement sur la base d'une étude complète qui offrira une vision éclairée des enjeux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité décide :

- **DE DONNER** un avis favorable à la poursuite des études du projet agrivoltaïque
- **D'AUTORISER** WATT and Co à réaliser toutes les études techniques et environnementales nécessaires à ce projet

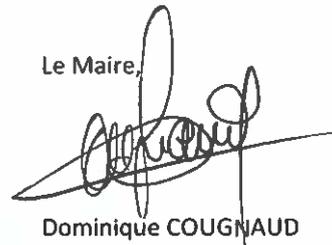
Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,



Stéphanie DIOT

Le Maire,



Dominique COUGNAUD

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'État le :

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.